



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'urgence de Circulation Temporaire

Route barrée et interdiction de stationnement – rue de la Gare à Eischen

En raison des travaux de pose de nouveaux réseaux (eau, gaz, électricité, canalisation), le collège échevinal, lors de sa séance du 23 mars 2021, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi 31 mars 2021, à partir de 8h00, jusqu'au jeudi 20 mai 2021, jusqu'à la fin des travaux, toute circulation et tout stationnement sont interdits dans la rue de la Gare à Eischen, sur le tronçon entre les maisons 8A à 14.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 23 mars 2021.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu